

Mercredi 23 mai 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

1^{er} juillet 2007 : www.energie-info.fr, un site d'information sur l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel, dédié aux clients particuliers

A partir du 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel. Dans ce nouveau contexte, pour informer les clients particuliers sur leurs démarches et leurs droits, la CRE a conçu le site internet www.energie-info.fr, en liaison avec le Médiateur national de l'énergie, la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP).

Pour que le consommateur puisse exercer son choix dans les meilleures conditions, www.energie-info.fr propose une information organisée, dès la page d'accueil, autour de trois grandes rubriques : « mes démarches » (déménagement, résiliation de contrat, changement de fournisseur, demande de raccordement...), « les offres » (liste des fournisseurs, comment comparer les offres...) et « mes droits » (démarches à accomplir en cas de réclamation ou litige, clients en situation de précarité...). Des fiches pratiques, issues de travaux menés avec les acteurs de marché, en particulier les associations de consommateurs et les fournisseurs, pourront également être téléchargées. Une rubrique « questions-réponses », régulièrement mise à jour, permet de rechercher les questions les plus fréquemment posées, classées par thèmes.

Par ailleurs, un « service consommateur », accessible par courrier, par courriel et depuis un numéro de téléphone (Numéro Azur), entrera en service le 18 juin prochain.

Ce dispositif d'information concrétise ainsi la volonté des pouvoirs publics de proposer une information non commerciale aux clients particuliers dans le nouveau contexte lié à l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –
Fax. 01.44.50.42.75 – christophe.feUILlet@cre.fr**